



Que retenir du marché du travail en 2020 ?

Pour mieux le
comprendre en 2021.

Paul Verschueren

INTRODUCTION



Voici un an, personne n'imaginait que l'économie et la société seraient frappées par une pandémie mondiale. Bien que cette éventualité figure invariablement sur les listes de menaces majeures des CEO, rien ou presque n'indiquait que nous y serions confrontés en 2020.

Le coronavirus qui est à l'origine du COVID-19 fait la une de l'actualité depuis le début de l'année 2020. Les dégâts humains, sociaux et économiques sont sans précédent. En ce début d'année, nous nous penchons sur dix conclusions provisoires concernant l'impact de la pandémie sur notre marché du travail.

Cette liste n'est probablement pas exhaustive, mais avec le recul, une analyse encore plus poussée de la situation nous permettra, en 2021 et 2022, d'affiner les choses et de procéder à des ajustements.



1. Le pays est confiné... nous vivons notre premier « lockdown »

Le Conseil national de sécurité s'est réuni pour la première fois le 10 mars, jour où le coronavirus a fait sa première victime en Belgique. Il est alors décidé d'introduire des mesures afin de tenter de lutter contre le **SARS-CoV-2**. Pour la première fois, il est question de distanciation sociale, mais les écoles, les magasins et l'horeca restent ouverts. Le **18 mars 2020**, jour où la Belgique est entrée en confinement, tous les commerces non essentiels **ferment** leurs portes à partir de midi. Les citoyens doivent rester chez eux et éviter au maximum les contacts avec le monde extérieur. Les déplacements essentiels (pour se rendre au magasin, à la pharmacie, à la station-service) demeurent autorisés. Les autres déplacements doivent être limités.

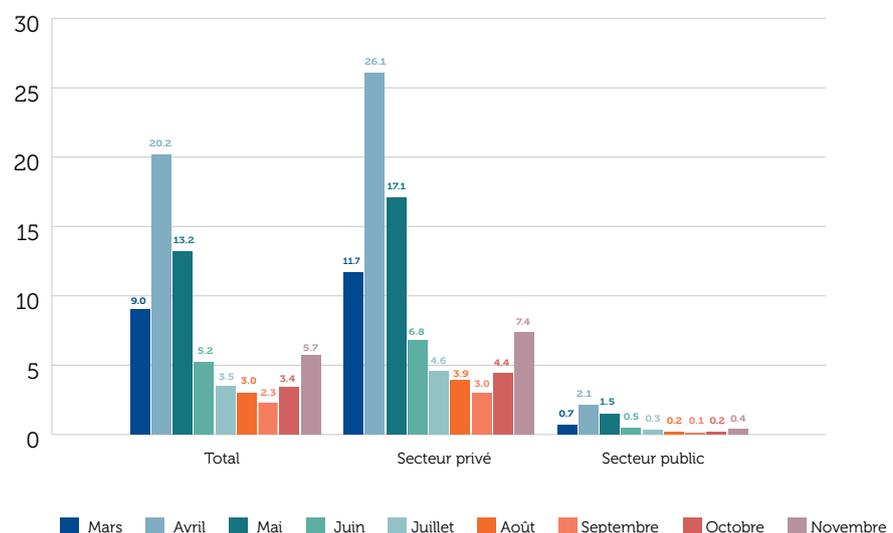
Le 20 mars, les frontières de notre pays sont partiellement fermées. Les déplacements non essentiels en provenance et à destination de notre pays sont interdits. Nous ne pouvons franchir la frontière que si cela est vraiment nécessaire : pour les déplacements domicile-travail, le transport de marchandises ou des impératifs médicaux ou familiaux. **Le confinement annoncé est pour ainsi dire la première mise à l'arrêt imposée d'une partie importante de l'économie que l'on ait jamais connue.**



2. L'économie est en partie à l'arrêt, le marché du travail est paralysé et on assiste à une rétention sans précédent des excédents de main-d'œuvre

Les conséquences économiques de ce confinement sont très lourdes. Le PIB chute de 13,9 % en glissement annuel au deuxième trimestre et de 4,5 % au troisième trimestre. C'est le recul le plus important jamais enregistré depuis la Seconde Guerre mondiale. Sur l'ensemble de l'année 2020, l'économie enregistrera une contraction de 7 %... À titre de comparaison : la Banque nationale estime l'impact de l'accord commercial entre l'UE et le Royaume-Uni sur le PIB belge à 0,4 point de pourcentage à un horizon de 5 ans. Les répercussions du confinement sur l'emploi se manifestent assez rapidement. Le gouvernement intervient, entendant sauvegarder l'emploi grâce à un recours massif au système du « chômage temporaire pour force majeure » ; pour les indépendants, le droit passerelle fait figure de véritable bouée de sauvetage. En avril, ces mesures ont permis de maintenir l'emploi sous perfusion. Ce mois-là, le nombre de jours de chômage temporaire s'élevait à 26% du nombre de jours de travail pour les salariés. En novembre, après le deuxième confinement, ce pourcentage était de 7,4 %. En raison de la crise, un nombre sans précédent de travailleurs indépendants ont eu recours au droit passerelle. En avril, au pic de la crise, ils ont été 414.000 à solliciter ce droit, soit 55 % de l'ensemble des indépendants à titre principal. En novembre, ils étaient encore 122.000.

Jours de chômage temporaire en % du nombre potentiel total de journées de travail des salariés (source : ONEM et BNB)



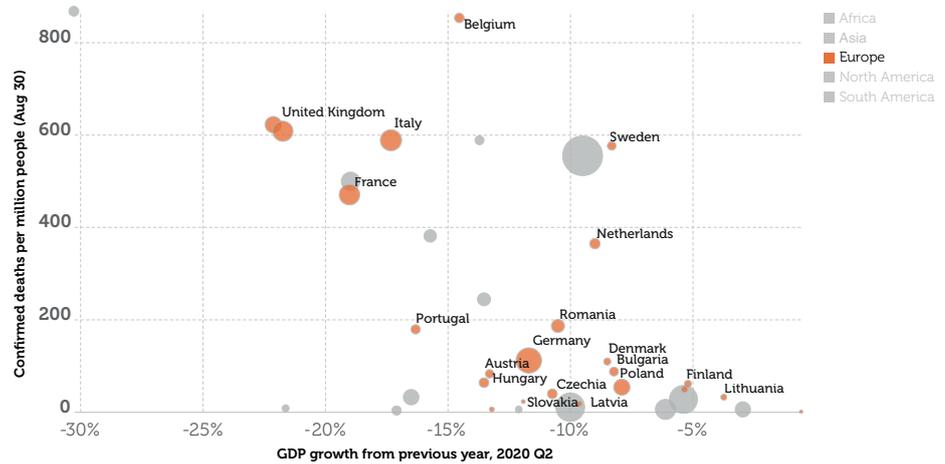
2. L'économie est en partie à l'arrêt, le marché du travail est paralysé et on assiste à une rétention sans précédent des excédents de main-d'œuvre



Il convient en outre de noter qu'un lien immédiat entre le ralentissement économique et les mesures corona dans les différents pays n'a pas été clairement établi. Dans les pays disposant de données relatives au PIB, il n'existe aucune preuve d'un compromis entre la protection de la santé et la protection de l'économie. La relation entre les conséquences sanitaires et économiques de la pandémie va plutôt dans la direction inverse. Les pays qui maîtrisent efficacement l'épidémie de coronavirus ont non seulement sauvé des vies, mais ont également adopté la meilleure stratégie économique.¹

Economic decline in the second quarter of 2020 vs rate of confirmed deaths due to COVID-19

The vertical axis shows the number of COVID-19 deaths per million, as of August 30. The horizontal axis shows the percentage decline of GDP relative to the same quarter in 2019. It is adjusted for inflation.



Source: Johns Hopkins University CSSE, Eurostat, OECD and individual national statistics agencies.
 Note: limited testing and challenges in the attribution of the cause of death means that the number of confirmed deaths may not be an accurate count of the true number of deaths from COVID-19. Data for China is not shown given the earlier timing of its economic downturn. The country saw positive growth of 3.2% in Q2 preceded by a fall of 6.8% in Q1.

¹ <https://ourworldindata.org/covid-health-economy>



3. Une injection de moyens sans précédent dans l'économie et le marché du travail

Dans tous les pays, les gouvernements sont intervenus massivement afin de soutenir l'économie et d'atténuer les conséquences directes de cette crise. Les mesures qui ont été prises sont de trois types : mesures budgétaires directes, reports de paiement et autres apports de liquidités et garanties. Cette dernière catégorie comprend des garanties à l'exportation, des aides en matière de liquidité et des lignes de crédit par l'intermédiaire de banques nationales de développement. Pour la Belgique, ces trois catégories sont estimées respectivement à 1,4 %, 4,8 % et 21,9 % du PIB de 2019.²

En 2020, le déficit budgétaire belge a atteint plus de 10 %...

La Banque centrale européenne a elle aussi apporté sa contribution en injectant, pratiquement sans limite, des moyens dans l'économie. La question de la dette nationale et des déficits budgétaires est (à juste titre) passée au second plan, mais va évidemment poser problème. Les robinets ne peuvent pas rester ouverts en permanence, et des efforts budgétaires vont s'avérer indispensables du côté des recettes et/ou des dépenses. La relance de l'économie nécessitera des investissements de nature à accroître la productivité. Tous les regards se tournent donc vers le Plan de relance et de résilience de la Belgique.

² <https://www.bruegel.org/publications/datasets/covid-national-dataset/>

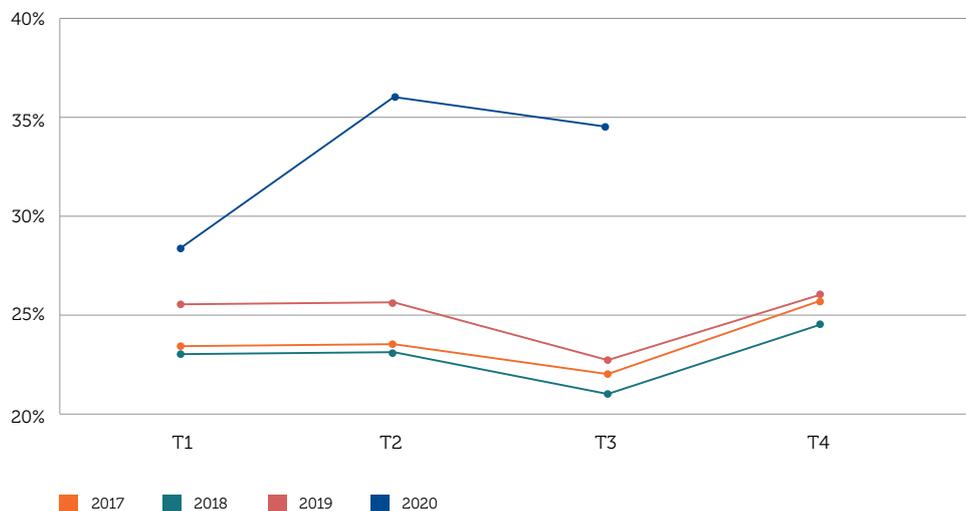


4. Augmentation du télétravail et du travail à domicile

Depuis le confinement de mars-avril, il est recommandé de travailler autant que possible à domicile. Les premiers effets de cette mesure se reflétaient déjà dans les chiffres du premier trimestre de l'année, indiquant le niveau moyen pour les mois de janvier, février et mars 2020. La forte augmentation du télétravail, vraisemblablement à partir de la mi-mars, a déjà tiré ces chiffres vers le haut. Les travailleurs étaient alors 28,3 % à travailler occasionnellement ou régulièrement à domicile.

Au deuxième trimestre de 2020, ce chiffre atteignait 35,9 %. Une légère baisse, à 34,4 %, a été constatée au troisième trimestre. Lors de ce même trimestre, le pourcentage de télétravailleurs permanents a baissé de 12,8 % à 9,9 % ; par contre, le pourcentage de travailleurs faisant régulièrement, mais pas systématiquement, du télétravail a augmenté de 9,7 % à 11,1 %. Le pourcentage de télétravailleurs occasionnels s'est quant à lui stabilisé à 13,4 %.³

Pourcentage de télétravailleurs occasionnels ou réguliers dans la population active occupée



Interrogées par rapport à la situation d'avant la crise du COVID-19, un peu moins de 34 % des personnes travaillant à domicile déclarent avoir seulement commencé à le faire en raison de cette crise. Un groupe encore plus important, à savoir 44,3 % des télétravailleurs, indique faire à présent plus de télétravail qu'avant la crise du COVID-19. Pour près de 22 % des télétravailleurs, la crise n'a pas eu d'impact sur le nombre de jours où ils travaillent à domicile.

Ce qui est certain, c'est que l'utilisation de la vidéoconférence a grimpé en flèche. Zoom, Webex, Teams, Hangouts, etc. n'ont plus de secret pour les travailleurs.

³ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage>



5. Moins de mouvements sur le marché du travail, moins d'engagements et (pour l'instant) moins de licenciements...

La vue d'ensemble montre une baisse des recrutements pour les premiers mois de la crise du coronavirus et une augmentation des départs limitée, sans aucun doute grâce au recours au chômage temporaire.

La dynamique de l'emploi au niveau des entreprises est déterminée par les mouvements d'entrée et de sortie des travailleurs. Au cours de la période 2019-2020, le taux d'entrée est tombé à 16,5 %, ce qui signifie qu'il y a eu pas moins de 10 % d'entrées en moins qu'un an plus tôt. Le flux sortant de travailleurs au cours de cette période est assez important (703.783 travailleurs, soit 17,3 %), mais cela ne représente en fait qu'une légère augmentation (d'un peu moins d'un pour cent) par rapport à la période 2018-2019.⁴ Federgon a également constaté que le nombre de procédures d'outplacement entamées au deuxième trimestre était relativement limité.

Malgré la situation, il y a toutefois encore eu des recrutements. Même en périodes de crise, certaines entreprises engagent. Le marché du travail n'est jamais à l'arrêt. Pensons aux entreprises qui ont justement besoin de personnel supplémentaire en raison de la pandémie, par exemple dans les secteurs de la vente au détail, du non-alimentaire, du commerce électronique, des soins de santé, etc., sans parler des nombreux métiers en pénurie.

En novembre 2020, le **VDAB** a reçu 112 666 **offres d'emploi**.

18.253 postes vacants ont été signalés directement au VDAB, soit 17,4 % de moins qu'en novembre 2019. 13.155 l'ont été par des cabinets de recrutement et sélection (-28,4 %), et il y a eu 63.565 missions d'intérim (-14,8 %). Fin novembre, l'on dénombrait au total 137.435 postes à pourvoir.⁵

Le **taux de postes vacants**, l'indicateur du nombre d'emplois non pourvus au sein de l'économie, s'élevait à 3,3 au troisième trimestre, après être descendu à 3 au cours du deuxième trimestre. Cela signifie qu'au troisième trimestre, ce taux était pratiquement au même niveau qu'avant la crise.⁶

⁴ <https://www.dynamstat.be/fr/>

⁵ <https://arvastat.vdab.be/>

⁶ https://appsso.eurostat.ec.europa.eu/hui/show.do?dataset=jvs_g_nace2&lang=en

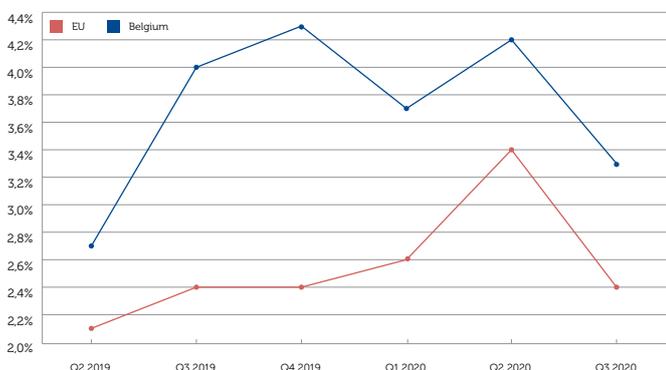
6. Le moteur de l'inactivité continue à tourner

Le gouvernement flamand, et le gouvernement fédéral ensuite, ont explicitement fixé comme objectif un taux d'emploi à 80 %. Concrètement, cela signifie que 8 Belges sur 10 en âge de travailler devraient effectivement avoir un emploi. En Flandre, cet objectif doit être atteint dès la fin de la législature et en Belgique, d'ici 2030. En 2019, le taux d'emploi des 20-64 ans était de 75,5 % en Flandre et de 70,5 % pour l'ensemble de la Belgique. Pour parvenir à l'objectif d'un taux d'emploi à 80 %, il faut donc que 700.000 personnes supplémentaires soient mises au travail. Compte tenu de l'augmentation prévue du nombre de chômeurs d'environ 100.000 d'ici fin 2021, cela signifie qu'environ 800.000 emplois supplémentaires doivent être créés d'ici 2030.

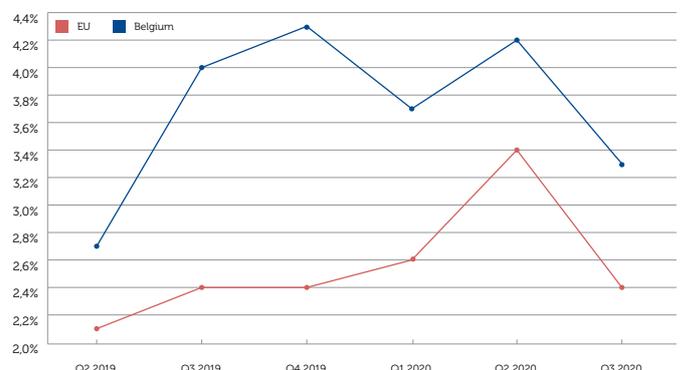
L'impact de la crise du coronavirus s'est déjà traduit par une baisse du taux d'emploi, mais ce qui frappe surtout, c'est que les transitions du chômage et du travail vers l'inactivité au cours des trois premiers trimestres de 2020 sont, une fois encore, nettement supérieures à celles du reste de l'UE. Le moteur de l'inactivité continue donc de tourner.

■ « Le fait que le taux de transition du chômage à l'inactivité augmente plus en Belgique que dans l'ensemble de l'UE est à épinglez, compte tenu du nombre déjà élevé d'inactifs dans notre pays et de notre système de chômage qui est en principe illimité dans le temps. »

Transition from employment to inactivity
(% of employment in the initial quarter aged 15-74)



Transition from employment to inactivity
(% of employment in the initial quarter aged 15-74)

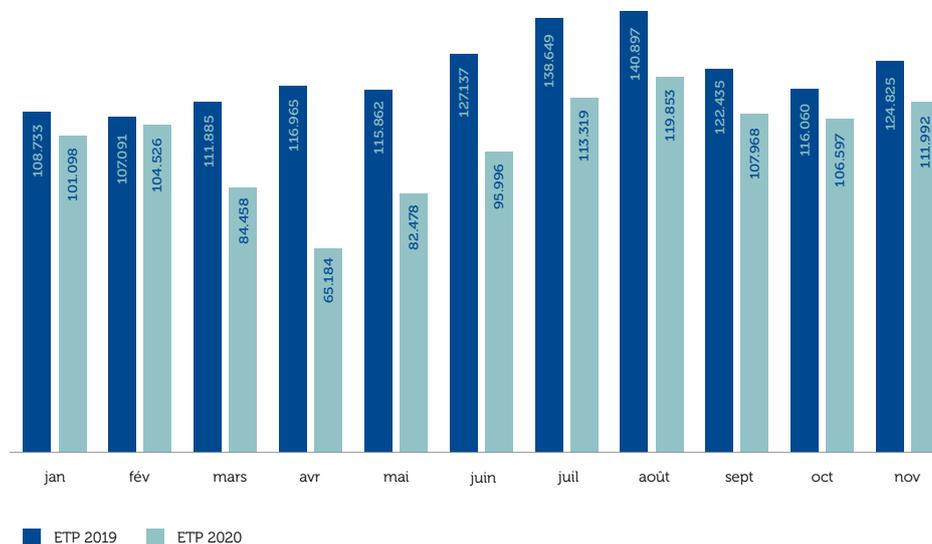




7. La résilience du travail intérimaire

Après un recul d'environ 45 % de l'activité intérimaire en avril 2020, correspondant à une baisse de 51.000 équivalents temps plein, le secteur a connu une reprise notable au cours de l'année 2020. Cela montre sa capacité à faire face à des chocs très importants tout en jouant un rôle essentiel sur notre marché du travail. Ce rôle consiste en un déplacement de la main-d'œuvre des entreprises et secteurs qui connaissent une baisse d'activité vers les entreprises et secteurs qui ont besoin de renforts en personnel. Le secteur intérimaire permet de remplacer rapidement des travailleurs malades, en quarantaine ou en isolement et contribue activement à des projets cruciaux tels que le « suivi des contacts », le « contrôle des foules », le soutien au secteur des soins, etc.

LES ACTIVITÉS D'INTÉRIM AU COURS DE LA PÉRIODE CORONA
Évolution du nombre d'intérimaires en ETP en 2020 par rapport à 2019





8. Le réflexe de la formation est trop peu développé

Pratiquement tout le monde s'accorde à dire que la crise du coronavirus devrait offrir une « fenêtre d'opportunité » pour encourager les travailleurs à investir davantage dans leur employabilité en acquérant de nouvelles compétences. Dans le plan de relance du gouvernement flamand « Alle Hens aan Dek », la formation constitue l'un des trois piliers sur lesquels les efforts doivent se concentrer, ce qui sera d'ailleurs nécessaire. Trop souvent, les travailleurs ne sont pas encore conscients de l'importance d'investir dans leur propre employabilité. De nos jours, la « formation » n'est malheureusement pas une priorité. La dernière enquête sur la formation des adultes nous apprend que 42 % des Flamands n'ont jamais participé à une formation et ne sont pas non plus prêts à le faire. 58 % d'entre eux déclarent même ne pas en avoir besoin. Le principe de l'apprentissage tout au long de la vie se heurte donc à un sérieux obstacle. Une récente note stratégique de Covivat⁷ fait état d'une diminution significative du taux de participation à la formation au deuxième trimestre de 2020. Cette baisse est probablement due à la fermeture des centres de formation. Ainsi, la proportion de personnes ayant participé à une formation au cours du mois de référence était de 5,7 %, soit environ 2,3 points de pourcentage de moins qu'au premier trimestre 2020 et 2,6 points de pourcentage de moins qu'au deuxième trimestre 2019.

Bien que de nombreuses personnes, mises en chômage temporaire partiel ou total en raison de la crise du coronavirus, disposent de (plus de) temps pour suivre une formation, les chiffres de Covivat montrent qu'elles ne le font pas. Il ressort des résultats de l'enquête que, sur l'ensemble des travailleurs temporairement absents durant la semaine de référence du deuxième trimestre de 2020, pour des raisons techniques, économiques ou autres (N=1.808), seuls 2,9 % ont participé à une formation pendant le mois de référence. En comparaison, ce chiffre s'élève à 6 % pour tous les travailleurs. Sur l'ensemble des travailleurs qui, pour des raisons techniques, économiques ou autres, ont travaillé moins d'heures que d'habitude durant la semaine de référence du deuxième trimestre de 2020 (N=1.424), 8,1 % ont participé à une formation. Ce pourcentage est donc supérieur à celui pour l'ensemble des travailleurs.

Pour réaliser l'ambition de faire de 2021 « l'année de la formation », toutes les parties concernées (les individus, les employeurs et les pouvoirs publics) devront consentir de sérieux efforts, et un véritable réflexe de formation devra être encouragé.

⁷ <https://sites.google.com/view/covivat/publicaties?authuser=0>

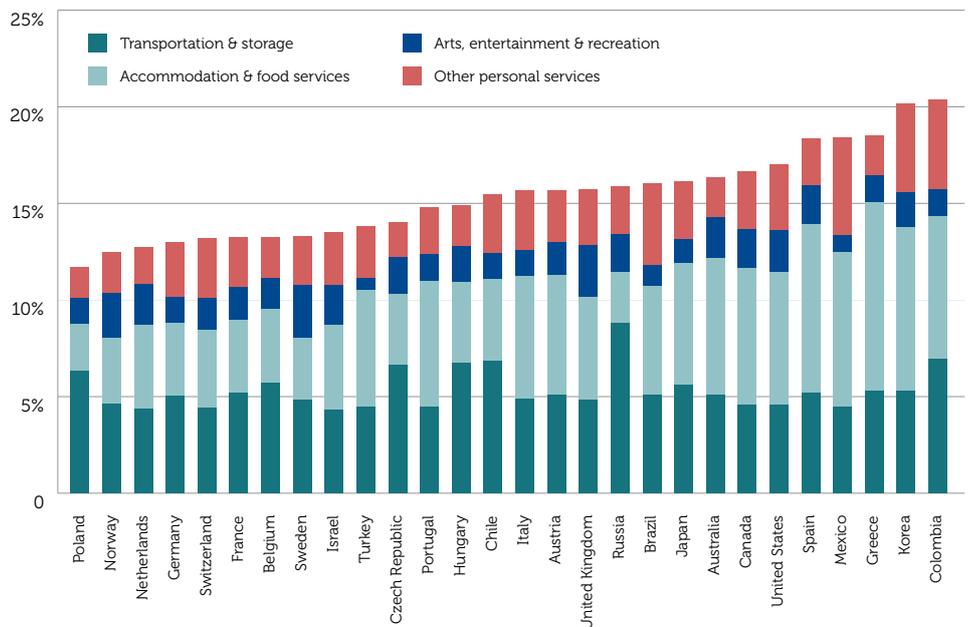
9. Un impact très inégal

L'impact de la pandémie sur le marché du travail est très inégal et diffère d'un secteur à l'autre. À noter que les secteurs les plus touchés sont parmi ceux qui sont les plus intensifs en main-d'œuvre.⁸ Nous pensons notamment aux secteurs du transport et du stockage, de l'horeca, de la culture et du divertissement ainsi qu'à d'autres services à la personne tels que l'entretien et le nettoyage (à sec) de textiles, la coiffure et les soins de beauté, etc. Des secteurs qui ont donc été partiellement ou totalement mis à l'arrêt pendant de longues périodes afin d'éviter les contacts.

En ce qui concerne l'évolution du taux d'emploi des 20-64 ans, nous constatons, pour le deuxième trimestre, une baisse de 71 % en 2019 à 69,6 % en 2020 et, pour le troisième trimestre, de 70,7 % en 2019 à 70,2 % en 2020.

À noter que deux catégories de travailleurs sont relativement plus touchées, à savoir les personnes moyennement qualifiées, d'une part, et les personnes ayant la nationalité d'un pays n'appartenant pas à l'UE-28 et/ou nées dans un pays n'appartenant pas à l'UE-28, d'autre part. La question qui se pose ici est de savoir quel sera l'impact à long terme sur ces secteurs et sur le taux d'emploi dans ces segments.⁹

Many of the sectors heavily affected by the pandemic are employment-intensive
Share of total employment, per cent



⁸ OECD Annual Labour Force Statistics; OECD STAN database; OECD Annual National Accounts; and OECD calculations.

⁹ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage>

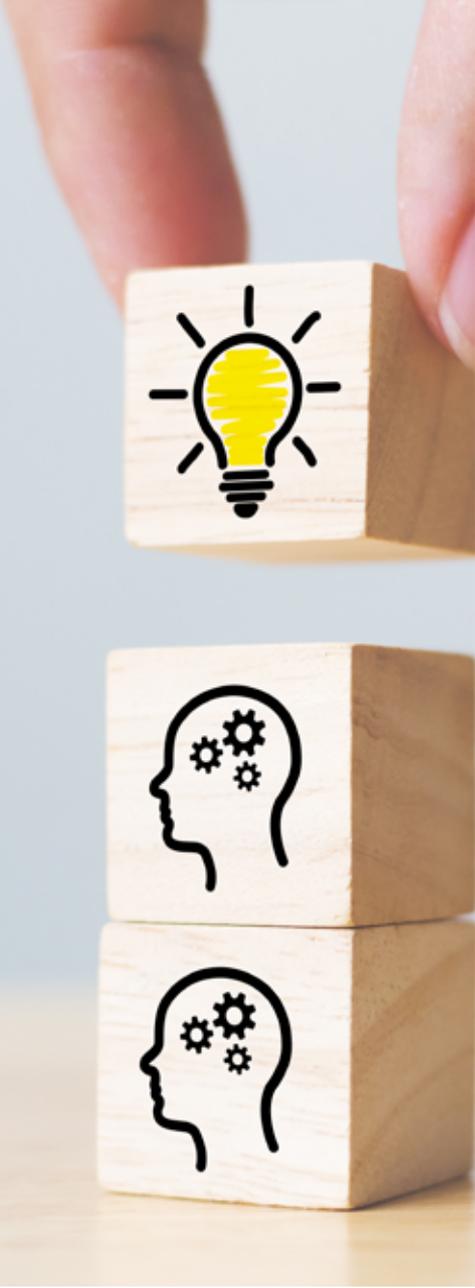


10. Le rendez-vous manqué de l'e-commerce

Les confinements et la fermeture des commerces ont donné un coup d'accélérateur au commerce électronique. The Economist constate : *'Au cours de ces dix derniers mois, la plupart des personnes, dans les pays riches, ont participé à la plus grande révolution que l'Occident ait connue dans le domaine du commerce depuis que les centres commerciaux et les supermarchés ont conquis nos banlieues voici 50 ans. La pandémie a entraîné une forte augmentation des dépenses en ligne, accélérant du même coup d'environ cinq ans le shift du commerce physique.'*¹⁰ Les conséquences des investissements majeurs réalisés ces dernières années, pour les raisons que l'on connaît, juste de l'autre côté de la frontière, aux Pays-Bas et en Allemagne se font encore plus cruellement sentir aujourd'hui. Il devient impossible d'endiguer la fuite croissante de pouvoir d'achat, et les opportunités de création d'emplois semblent quant à elles en grande partie perdues. Cette évolution est probablement irréversible et place à un niveau de plus en plus élevé le seuil d'accès à notre marché du travail, ce qui risque d'entraîner l'exclusion structurelle de certains groupes.

Pour dynamiser le marché du travail, il faudrait combiner flexibilité réglementée et 'travail atypique' et permettre de favoriser les transitions avec les instruments et systèmes adéquats.

¹⁰ The Economist January 2nd 2021 - The future of global e-commerce.



11. Conclusion et réflexions

Il est évident que les conséquences de la pandémie sur notre marché du travail se feront sentir en 2021 et 2022. Il est plus que probable que la suppression progressive des mesures corona s'accompagne d'une série de faillites, restructurations et licenciements. Le fait que les indicateurs du marché du travail et de l'emploi aient pour l'instant peu évolué est notamment lié à la rétention des excédents de main-d'œuvre favorisée par le recours au chômage temporaire, mais aussi simplement à une réaction plus lente de l'emploi aux chocs économiques. La pandémie a surtout révélé et renforcé les faiblesses structurelles de notre marché du travail : problème lié au manque de mobilité, puissant moteur d'inactivité, réflexe de formation trop peu développé. D'autre part, nous payons le prix de notre vision rigide de la flexibilité et du travail atypique.

Néanmoins, les possibilités qui s'offrent aux prestataires de services RH sont nombreuses. Parmi celles-ci figure la mise en œuvre, sur notre marché du travail, de transitions permettant d'absorber les chocs qui provoquent des transformations au sein de notre économie. Nous avons besoin d'un bond en avant en matière de formation, selon le ministre-président flamand Jan Jambon. La formation et le développement des compétences, sous toutes leurs formes, deviennent essentiels. Toute une série de possibilités vont se présenter en matière de bien-être au travail. En ces temps incertains qui s'annoncent, le besoin de flexibilité va également augmenter. Parallèlement, le phénomène de pénurie pour certains profils demeure et va se généraliser à nouveau assez rapidement. Les tendances structurelles liées au vieillissement de la population n'ont en effet pas disparu. Par ailleurs, l'ambition d'évoluer vers un taux d'emploi de 80 % ne fera qu'accroître le besoin de services spécialisés. Nous estimons en outre que le rôle des prestataires de services privés gagnera en importance dans un contexte où les budgets publics resteront sous pression. Bref, 2021 s'annonce comme une année difficile, mais selon le type d'activité, de nombreuses opportunités se profilent à l'horizon...



Paul Verschueren
Directeur Research & Economic Affairs
Directeur Flandre

Tour & Taxis - Royal Depot
Avenue du Port 86c b. 302
1000 Bruxelles

T 02 203 38 03
paul.verschueren@federgon.be
 @VerschuerenPau

 @FEDERGON
WWW.FEDERGON.BE